

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL9

DEMOCRATIE LOCALE

Désignation de la commission ad hoc - Conseil Territorial des Habitants (CTH)

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

Vous venez de créer le Conseil Territorial des Habitants et la commission municipale ad hoc qui sera chargée de proposer la liste de ses membres.

Il convient donc de désigner les membres de cette commission composée de :

- Monsieur le Maire, Président de droit ou son représentant,
- 5 membres pour la majorité municipale,
- 1 membre pour chaque autre liste municipale.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le texte rappelle que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Sont candidats :

- **liste « Encore + Toujours Mieux avec Jérémie BREAUD »** : Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Laurence MARTEL, Mme Valérie BOULARD, M. Michel ARACIL
- **liste « Gauche Sociale, Écologiste et Citoyenne »** : M. Patrice BADARD
- **liste « Bron Insoumise »** : Mme Aline CONCHONNET
- **liste « Agir Unir Pour Bron »** : Mme Sylvie LUCISANO

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DESIGNER** comme membres de la commission ad hoc :

- **liste « Encore + Toujours Mieux avec Jérémie BREAUD »** : Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Laurence MARTEL, Mme Valérie BOULARD, M. Michel ARACIL
- **liste « Gauche Sociale, Écologiste et Citoyenne »** : M. Patrice BADARD
- **liste « Bron Insoumise »** : Mme Aline CONCHONNET
- **liste « Agir Unir Pour Bron »** : Mme Sylvie LUCISANO

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026